

La CCP est présidée par Marie-Christine PERRAIS, adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaire au SG/DRH. CGT-FSU est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

En déclaration préalable, la CFDT questionne l'Administration sur la future organisation des élections, et notamment du regroupement des contractuels article 4 CDI/RIN/PSS CETE dans la même CCP. Cette question est notamment importante pour la désignation des représentants par niveau.

Par ailleurs, elle souligne la préoccupation des agents au regard des annonces gouvernementales sur le gel du point d'indice dans la continuité des 10 dernières années, et de la dégradation du pouvoir d'achat de ces derniers.

Elle dénonce la situation anxiogène pour les agents concernés par les projets annoncés de réorganisation des services du CEREMA, et en particulier la fermeture du site de l'Ile de France. Elle s'inquiète également sur le devenir des missions portées par le CEREMA et l'assistance technique apportée aux services extérieurs.

Suite à un contentieux sur un dossier IRCANTEC en DEAL, nous demandons à l'Administration qu'une information très précise soit apportée aux agents non titulaires sur leurs droits et restriction de droits, lors de leur mutation en services où les règles de gestion sociale ne sont pas les mêmes qu'en Métropole.

Les réponses apportées par l'Administration sont les suivantes :

Pour les élections : des décisions seront prises au cours de réunions dans les semaines à venir, une orientation vers une CCP unique regroupant tous les statuts semble envisagée.

Pour le gel du point, elle partage le constat de la faible éventualité d'évolution de cette situation.

L'Administration ne s'est pas prononcée sur la situation en cours du CEREMA.

Pour le dossier contentieux, la Présidente nous confirme que ses services sont informés de la situation et du dysfonctionnement, et qu'ils suivent le dossier géré par un autre bureau de la DRH. L'Administration prend acte de la nécessité d'une information préalable des agents qui projettent une mutation en DEAL.

L'administration présente le bilan de gestion. La CFDT souligne la qualité du document présenté par le bureau de gestion. Elle demande qu'un point, aussi précis que possible, soit fait sur les mobilités des contractuels notamment en cas de concurrence avec des fonctionnaires.

Ce bilan est disponible auprès de l'administration (SG-DRH-MGS3).

Perspectives d'évolution des critères de gestion : la CFDT demande qu'une réflexion soit menée sur les possibles évolutions des règles de gestion des corps de NT, afin qu'elles soient mieux adaptées à la réalité de la situation des agents (positionnement dans les services dû aux nouvelles organisations, difficulté de mobilité ...)

Intégrations dans le RIN

Nom	service	date d'intégration	grade d'accueil
DELTRUC Bernard	DDT 95	01/01/2013	RIN 1ère catégorie 11 ^e échelon
DELMOTTE Rémy	DGEC	01/05/2015	RIN 1ère catégorie 7 ^e échelon
LEMAS Caroline	SG	01/06/2015	RIN 1ère catégorie 5 ^e échelon
ISLER Mathilde	DGEC	01/09/2015	RIN 1ère catégorie 11 ^e échelon
MORIN Pauline	SG	01/09/2015	RIN hors catégorie 2 ^e échelon
DELORON Anne-lise	DGALN	15/09/2015	RIN 1ère catégorie 10 ^e échelon
CATILLON Yann	CGDD	01/02/2016	RIN 1ère catégorie 8 ^e échelon
REMONDET Martin	HCB	01/03/2016	RIN 1ère catégorie 9 ^e échelon
FLORAS Pierre	SG	01/04/2016	RIN hors catégorie 10 ^e échelon
GARDERET Agnès	SG	31/05/2016	RIN 1ère catégorie 12 ^e échelon
CASSAGNEAU Sully	SG	16/10/2016	RIN 1ère catégorie 6 ^e échelon
AUBIE-LEGENDRE Sandrine	DDT 32	01/01/2017	RIN hors catégorie 8 ^e échelon
MARTIN Ludovic	CGDD	03/01/2017	RIN 1ère catégorie 6 ^e échelon
DEVAUX Jérémy	CGDD	01/03/2017	RIN 1ère catégorie 7 ^e échelon

Intégrations dans le RIN (suite)

Nom	service	date d'intégration	grade d'accueil
LE BARDS Pierrick	DDTM 44	01/03/2017	RIN 1ère catégorie 9 ^e échelon
GARAT Sauveur	DIRM SA	25/03/2017	RIN 1ère catégorie 6 ^e échelon
COLLET Emilie	SG	20/04/2017	RIN 1ère catégorie 6 ^e échelon
LESTHROSNE Murielle	DREAL Centre	01/06/2017	RIN 1ère catégorie 7 ^e échelon
ZIMMER Céline	DREAL Hts de France	01/08/2017	RIN 1ère catégorie 7 ^e échelon
PONCHON Fabien	DREAL BFC	09/01/2017	RIN 1ère catégorie 7 ^e échelon
CHAILLOU Dimitri	DGPR	01/10/2017	RIN 1ère catégorie 7 ^e échelon
TREMOULET Marie Cécile	SG	17/10/2017	RIN 1ère catégorie 8 ^e échelon

Promotions de catégorie B en catégorie A au 1^{er} janvier 2018

Pas de dossier présenté.

Promotions en hors catégorie au 1^{er} janvier 2018

Conditions statutaires

Être agent de la 1^{ère} catégorie, classé au 6^e échelon au moins depuis un an, et justifier d'au moins 6 ans de services publics en catégorie A.

Critères de la CCP

Niveau des fonctions exercées par l'agent :

- un poste de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en DDT, expert national ou international, etc.), proposé en priorité,
- la qualité du parcours professionnel au niveau de la catégorie A (responsabilités exercées, évolution des fonctions, diversités des postes ou approfondissement d'un domaine),
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans la catégorie A.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de postes	5	8	5	4	5
Nombre d'agents proposés	14	16	12	5	10
Nombre de postes pourvus	5	8	5	4	5

Sont promus RIN A hors catégorie

GOETZ Vincent SG
 REMONDET Martin CGDD
 LE FUR Jean Marc DDTM 17
 LE RUYET Anne CEREMA Est
 PORTE Dominique Permanent syndical

Promotions en catégorie exceptionnelle au 1^{er} janvier 2018

Conditions statutaires

Être agent hors catégorie, justifiant d'au moins 12 ans de services publics en catégorie A et détenant 1 an d'ancienneté dans le 7^e échelon.

Critères de la CCP

Le niveau de fonction exigé correspond à :

- 1 poste de niveau 3 (directeur, chef de service),
- ou 2 postes de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en direction départementale de l'équipement, expert national ou international, etc.),
- depuis 2007, à titre dérogatoire, les agents âgés de + de 55 ans ne détenant qu'un poste de niveau A+ dont la qualité du parcours en catégorie A est reconnue ;
- les agents intégrés sur le RIN en hors catégorie qui effectuent une mobilité géographique sur un poste de deuxième niveau seront considérés comme ayant déjà tenu un poste de niveau 2,
- l'avis du comité de domaine compétent pourra être demandé,
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans les fonctions de 2^e niveau.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de postes	5	4	4	3	3
Nombre d'agents proposés	7	3	8	5	4
Nombre de postes pourvus	5	0	4	3	3

Sont promus RIN A catégorie exceptionnelle

STASSINET Arnold DRIEA
 STIEGELMANN Pierre ENSA Paris
 TREMELO-ROUSSE Véronique..... DDTM 56

Promotions à l'échelon spécial (5^e échelon de la catégorie exceptionnelle) au 1^{er} janvier 2018**Conditions statutaires**

Être agent de la catégorie exceptionnelle, avoir 15 ans d'ancienneté en catégorie A et avoir 3 ans d'ancienneté dans le 4^e échelon de cette catégorie.

Critères de la CCP

- avoir occupé au moins deux postes de 2^e niveau,
- occuper des fonctions de 2^e niveau en dernier poste.

Le parcours en A+ sera pris en compte, ainsi que la qualité du service rendu et le niveau de responsabilité confirmé sur le dernier poste.

Années	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents proposés	4	2	6	4*
Nombre de postes	2	3	1	1

* sur les 4 dossiers, un ne répondait pas aux critères de gestion

Est promue RIN A Échelon spécial

THORETTE Jacques DREAL Centre Val de Loire

Inscription sur la liste A+ (soit au 1^{er} janvier 2018)**3 agents sont proposés sur la liste A+, 3 personnes sont retenues.**

GREFFIER Florent CEREMA Ouest
 DUPRE-HENRY Dominique..... DRIEA
 PASQUIER Jean Louis CGDD

Prochaine CCP mutations en 2018

Sachez que vos élus sont plus efficaces lorsqu'ils disposent d'éléments avant la CCP

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Jocelyne BLASER..... DREAL Occitanie 05.61.58.55.43
Rémy BLANES DGALN..... 01.40.81.25.01
Éric GANCARZ CGEDD..... 01.40.61.79.23